



Séance du 17 décembre 2015 à 20h30 heures
Commune de Cahors – Salle des congrès – Espace Clément-Marot
*Aujourd'hui, (dix-sept décembre deux mille quinze), le Conseil
communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors –Salle des congrès –
Espace Clément-Marot*

Etaient présents :

51 titulaires dont 10 possédant une procuration
11 suppléants dont 1 possédant une procuration

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève,
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco,
Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK
Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD
Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

▪ SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
ST DENIS CATUS
ST GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :CABRERETS
CAHORSCATUS
DOUELLELABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINESST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE

26 titulaires

M. SEGOND Dominique,
Mme LASFARGUES Geneviève (procuration à M. MUNTE), Mme
BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration M.
VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (procuration à Mme
FAUBERT), Mme LENEVEU Hélène (procuration à M.
DELPECH), M. COLIN Henri (procuration à M. SAN JUAN), Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration
à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick
M. VAZ Victor (procuration M. TAILLARDAS)
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DIZENGREMEL), M.
TREIL Jean
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. MOUGOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN)
M. SABOT Aimé,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël (procuration à M. LEFEBVRE),
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration M. MARRE),
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,Etaient excusés ou absents :BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
LHERM
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

16 suppléants

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène
M. BARDINA Fabien
Mme SALANIE Jacqueline
M. BESSEDE Arnaud
M. SOULIER Yves
M. DECREMPS Frédéric
M. RIGAL Serge
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement

Objet : Signalisation oenotouristique – Constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Cahors, la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du vignoble et le Syndicat de défense de l'appellation d'origine contrôlée

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 17 décembre 2015
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Elodie SORBET
Service : Développement

Objet : Signalisation oenotouristique - Constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Cahors, la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et le Syndicat de défense de l'appellation d'origine contrôlée Cahors

Mesdames, Messieurs,

➤ **Contexte :**

Dans le cadre de leur compétence statutaire obligatoire en matière de développement économique, dont la promotion touristique, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble souhaitent fortement, en étroite association avec le Syndicat de défense de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Cahors, affirmer l'identité du vignoble cadurcien, commun à leur territoire respectif.

Sont notamment visés les objectifs suivants :

- Valoriser les paysages viticoles de l'appellation,
- Permettre le développement de l'oenotourisme,
- Favoriser une promotion collective de l'AOC Cahors,
- Accompagner la requalification de la signalétique des domaines viticoles.

A cette fin, ces trois partenaires se sont accordés pour constituer ensemble un groupement de commandes en vue de répondre en deux temps à leurs besoins communs suivants :

- Dans un premier temps , une étude de signalisation oenotouristique intégrant une phase de diagnostic, une phase de conception et de programmation et une phase d'accompagnement et de suivi des travaux (pose) ; il s'agira d'un marché public de services (prestations intellectuelles), passé en procédure adaptée en raison de son montant estimé à environ 60 000 € et réparti à part égale entre les 3 membres du groupement (soit 20 000 € chacun) ;
- Dans un second temps, la fourniture et la pose du matériel (mâts et lames directionnelles, panneaux images d'entrée de territoire, ...) ; il s'agira d'un marché public de fournitures, passé en procédure formalisée en raison de son montant pré-estimé à plus de 207 000 € et réparti entre les 3 membres du groupement au prorata de leurs besoins.

Le plan de financement afférent à ces marchés sera présenté ultérieurement et fera l'objet d'une délibération.

En effet, une intervention est devenue indispensable dans ce domaine car, depuis plusieurs années, la signalisation oenotouristique (micro, midi et macro) manque d'harmonie du fait

de certains panneaux « sauvages », abîmés, disparus ou inexistantes. Une révision globale et une amélioration qualitative permettront de rendre le vignoble plus visible et donc plus attractif, ses visiteurs pourront dès lors le parcourir et le découvrir naturellement tel une « route des vins de Cahors », bien fléchée.

Considérant que la majeure partie du vignoble de Cahors se situe sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, il est proposé que celle-ci, avec l'aide technique du Grand Cahors, pilote cette commande groupée permettant de :

- mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers,
- mutualiser et limiter le nombre des procédures,
- obtenir de meilleures conditions financières de la part des prestataires en optimisant le volume commandé et donc en générant des avantages tarifaires,
- s'inscrire dans une démarche globale, cohérente et partagée en termes de tourisme local et de marketing territorial.

➤ **Etat du droit :**

Vu l'article 8 du Code des marchés publics :

Des groupements de commandes peuvent être constitués entre un ou plusieurs établissements publics locaux et une ou plusieurs personnes morales de droit privé. Pour ce faire, une convention constitutive est signée par les membres du groupement afin de :

- définir ses modalités de fonctionnement,
- désigner parmi eux un coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur et chargé d'organiser l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants du groupement.

Chaque membre du groupement s'engage, dans la convention, à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Une commission d'appel d'offres (CAO) du groupement est instaurée. En sont membres :

- un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement disposant d'une CAO,
- un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

La CAO du groupement de commandes est présidée par le représentant du coordonnateur. Le titulaire de la commande passée par le groupement pour le compte de ses membres est choisi par la CAO en application des règles du Code des marchés publics.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Cahors, la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et le Syndicat de défense de l'Appellation d'Origine Contrôlée Cahors pour la signalisation oenotouristique du vignoble AOC Cahors ;
- b- D'approuver le projet ci-annexé de convention constitutive de ce groupement, coordonné par la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, pouvoir adjudicateur chargé d'organiser les opérations de sélection des cocontractants du groupement ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20151217-3_17_12_2015-DE
Reçu le 22/12/2015

- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- d- De désigner M. TAILLARDAS, membre de la CAO du Grand Cahors, comme membre titulaire de la CAO du groupement ;
- e- De désigner M. SIMON, membre de la CAO du Grand Cahors, comme membre suppléant de la CAO du groupement ;
- f- D'autoriser la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés afférents et actes consécutifs et d'inscrire les crédits nécessaires au premier marché (20 000 €) au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

ps
PJ